CCDMD
1996/01/01

Les superviseurs de l’épreuve uniforme de français

Dossier

La présentation de ce texte s’inspire de celle de l’épreuve uniforme de français préparée par le ministère de l’Éducation et présentée aux élèves qui rédigent la dissertation. On y trouve la consigne générale, le sujet, la question à développement suivie d’une dissertation rédigée par l’élève qui, ici est remplacé par l’équipe des superviseurs.

Vous devez rédiger un article à l’aide d’explications et de preuves tirées des expérimentations de l’épreuve uniforme en français qui se sont déroulées en février et en mai 1996.

Sujet 1

Les superviseures et superviseurs de l’épreuve uniforme en français doivent se

rappeler ceci :

> Le but de l'épreuve uniforme en français est de vérifier que les étudiantes et les étudiants, au terme des trois cours de formation générale commune de français, langue d'enseignement et de littérature, possèdent les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique qui soit cohérent et écrit dans une langue correcte. Les élèves doivent produire une dissertation critique à partir de textes littéraires qui servent de déclencheurs à leur réflexion. Ils disposent de quatre heures trente minutes pour rédiger un texte de 900 mots.

Vous informerez vos collègues du réseau collégial du rôle et de la tâche du superviseur de l'épreuve uniforme en français.

Janvier 1996 ! Les professeurs-superviseurs venus des quatre coins du Québec se présentent à leur première réunion, où ils font connaissance et reçoivent une formation intensive préparatoire à la correction des dissertations critiques rédigées par les élèves. Ils sont fébriles et enthousiastes, et le demeureront jusqu'à la fin du mois de juin. Toutefois, puisqu'il s'agit de la première expérimentation, les superviseurs tiennent à informer les collègues du réseau de leur rôle et de leur tâche.

L'équipe des superviseurs, constituée de Jean Chamard, Michel Denance, Diane Déry, Denyse Drapeau, Jean-Pierre Dufresne, Jacques Garneau, Monique Lafortune, Gisèle Laviolette, Daniel Maccabée, Joseph Soltézs, Normand Saint-Gelais et Jean-Denis Moffet, responsable de l'élaboration et de la validation de l'épreuve de français, a collaboré à la rédaction de cet article.

Le rôle du superviseur, lui-même professeur de français, consiste à encadrer les correctrices et les correcteurs afin de s'assurer que les copies tiennent compte

des exigences de la réforme, notamment de l'intégration des trois compétences visées : savoir analyser, disserter, critiquer.

La rédaction des clés de correction des sujets de rédaction, la formation des correcteurs, la supervision des copies qui ont reçu la mention Échec à un ou à plus d'un critère de correction et la participation à l'enrichissement de la banque de sujets témoignent de la complexité du travail du superviseur.

Dans les journées suivant l'épreuve, les superviseurs prennent connaissance des trois sujets de rédaction qui, par la suite, sont répartis entre trois équipes. Chacune d'elles rédige la clé de correction d'un sujet et la présente aux autres équipes. Ces étapes se terminent par la recherche de spécimens, c'est-à-dire de copies d'élèves provenant de cégeps différents. Elles leur serviront d'exemples au moment de la formation des correcteurs. Les clés de correction et les copies des élèves sont importantes dans le processus. Puisque l'élève peut corroborer, réfuter ou encore nuancer l'énoncé initial, elles permettent de constater la multiplicité des avenues choisies par les élèves et enseignées au cours de leur formation. Enfin, elles serviront de guide auprès des superviseurs et des correcteurs pendant plusieurs semaines.

Les correctrices et les correcteurs, tous diplômés universitaires, reçoivent une formation donnée par les superviseurs et leur chef de centre respectif. Ils se familiarisent avec les sujets de rédaction et leurs clés de correction. Les deux objectifs principaux de cette formation sont, d'une part, la maîtrise du contenu du guide de correction dans lequel apparaissent les huit critères d'évaluation et, d'autre part, l'uniformisation de la correction à partir de dissertations rédigées par les élèves.

Tous sont maintenant prêts ! Les enveloppes sont distribuées aux superviseurs. L'heure de la correction a sonné ! Il faut corriger, bien, bien corriger, avec toute la conscience professionnelle qu'exige ce travail. Il faut parfois déchiffrer l'écriture, saisir la structure de la phrase, du paragraphe, du texte, du propos, relever les erreurs de vocabulaire, de syntaxe, de ponctuation, fouiller dans les dictionnaires, les grammaires, les ouvrages de référence en littérature, lire une

fois, deux fois et plus, consulter la ou le superviseur, donner une cote ABCDEF. Ouf !

Le superviseur lit plusieurs copies, et ce, pour plusieurs raisons. Il doit assurer l'uniformisation de la correction de ses correcteurs et de toute l'équipe de correction et, s'il y a lieu, fournir des explications complémentaires ou supplémentaires. Aucune décision ni aucun changement ne sont possibles sans une consultation du groupe composé des superviseurs, des chefs de centre et du responsable de l'élaboration et de la validation de l'épreuve de français. Enfin, revoir les copies qui ont reçu la mention Échec à un ou à plus d'un critère fait partie de la tâche principale du superviseur. Il relit, toujours dans le souci de l'équité, les textes des élèves afin d'accréditer ou de modifier à la hausse ou à la baisse la correction. L'évaluation par les lettres A, B, C, D, E et F fait partie du système d'évaluation. Or la cote A ne signifie pas nécessairement 100 % et la cote C n'indique pas un résultat de 60 %. L'évaluation transmise à l'élève révèle une maîtrise très bonne dans le premier exemple ou suffisante dans le second. Les lettres utilisées tiennent compte du but de l'épreuve : vérifier si l'élève a acquis la compétence minimale.

La compétence de l'élève est évaluée par l'entremise des sujets de dissertation critique rédigés par un comité de rédaction composé de cinq professeurs du réseau, venant de cinq régions différentes, choisis par le Ministère ainsi que du responsable de l'élaboration et de la validation de l'épreuve de français, Jean-Denis Moffet. L'an passé, Francine Bergeron, Denyse Drapeau, Monique Lafortune, Daniel Maccabée, Lyse Martin et le responsable ont proposé des sujets. À partir de janvier 1996, les superviseurs ont collaboré, eux aussi, à la recherche de textes et à l'élaboration de questions susceptibles d'être présentées aux élèves. Toutefois, c'est le comité de rédaction qui, en dernier recours, décide et choisit.

Ce travail de correction et d'évaluation de copies d'origine si diversifiée aura été une véritable école, un extraordinaire ressourcement en regard des techniques de lecture, de révision de texte, du rapport au texte et de la connaissance de la langue. Après avoir lu, révisé et annoté autant de copies, les superviseurs

recommandent aux élèves :

1. De lire les extraits et de choisir le sujet avec lequel ils se sentent à l’aise.
2. De lire et relire la question et le ou les textes du sujet retenu.
3. D’éviter de rédiger sans avoir d’abord conçu un plan détaillé orienté selon la question à développer.
4. De prendre une position claire de façon à défendre la thèse de façon rigoureuse.
5. De choisir les passages du texte qui serviront de preuves à leurs affirmations.
6. De ne pas hésiter à expliquer pourquoi la preuve retenue s’applique à l’affirmation de départ.
7. De faire la démonstration qu’ils maîtrisent la terminologie propre à la littérature, d’intégrer habilement leurs connaissances littéraires.
8. D’accorder une attention particulière à la langue puisque la majorité des échecs lui est imputable. Un petit truc : relire le texte en commençant par la fin, de phrase en phrase. En relisant de cette façon, l’élève est davantage sensible à l’aspect normatif.

De plus, les superviseurs font le constat suivant : la compétence des élèves qui ont suivi les trois premiers cours est supérieure à celle des élèves de l’ancien régime en ce qui concerne le décodage et la rédaction.

La tâche du superviseur a modifié le professeur. Il ne « voit plus la vie (professionnelle) de la même manière », comme chante Ferland. La formulation des questions de mon examen est-elle précise, claire ? Ai-je prévu toutes les réponses possibles aux questions que j’ai posées dans mon examen ? La grille d’évaluation utilisée renvoie-t-elle à tous les critères ? Voilà autant de questions qui le portent à faire part de son expérience à ses collègues.

Ainsi, de retour dans leurs collèges, les superviseurs sont convaincus de l'importance de l'épreuve uniforme en français parce qu'elle permet de se mesurer aux autres en tant qu'élève et en tant que professeur. Enrichis de cette expérience, ils espèrent, tout comme plusieurs, que les élèves seront mieux outillés pour faire face aux examens et, surtout, pour faire face aux exigences de la vie professionnelle.

Les superviseures et superviseurs
de l'épreuve uniforme en français



CCDMD